

Contrôleurs des Finances Publiques CAPN n°6 des 25 et 26 janvier 2012

1. Demande d'intégrations dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques

5 collègues ont fait le vœu d'intégrer définitivement nos services après une période de détachement d'une année, ou plus.

F.O.-DGFIP a été la seule OS à voter POUR l'ensemble de ces intégrations.

2. Demande d'intégrations dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques : CHORUS

Nous avons à nous prononcer sur les demandes d'intégration dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques des agents détachés au 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de la mise en place des plates-formes CHORUS (CSP-SFACT). Comme lors du détachement **F.O.-DGFIP** a voté contre ces intégrations. Nullement dirigé contre les agents concernés, notre vote sanctionne la mise en place de ces plates-formes générant de trop nombreux dysfonctionnements annoncés et avérés.

3. Choix des postes offerts au mouvement spécifique

Le mouvement spécifique sur poste en date du 1er juillet 2012 entraînera maintenant une obligation pour les agents de rester 2 ans dans le poste obtenu. Les années précédentes cette obligation était de 3 ans. Par ailleurs, l'appel à candidature sera national. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le 21 février 2012, la CAP Centrale se tiendra les 28 et 29 mars 2012.

Dans ses documents initiaux, l'administration proposait de ne retenir que 13 postes situés dans 10 départements contre les 32 proposés par les directions locales dans 25 départements.

F.O.-DGFIP est intervenue avec vigueur pour retenir la totalité de ces postes. Sensible aux arguments de notre délégation, la Direction Générale a rajouté huit postes comptables au projet initial :

Lagnieu (01)	Roquemaure (30)
Craponne-La-Chaise-Dieu (43)	Vaucouleurs-Void Vacon (55)
Le Palais (56)	Bourg St Maurice (74)
St Julien en Genevois (74)	Marie-Galante (101)

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMINISTRATION	X		
SOLIDAIRES		X	
CGT		X	
CFDT		X	
F.O.-DGFIP			X

Commentaires F.O. : La délégation **F.O.-DGFIP** s'est abstenue lors de ce vote car la totalité des postes n'a pas été retenue, laissant ainsi de trop nombreuses unités de travail en sous-effectif. **F.O.-DGFIP** reste la seule OS à demander le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.

La liste des Postes proposés au mouvement spécifique du 1er juillet 2012 en catégorie B

Départements	Postes proposés (N°Codique)	Nb d'emplois sollicités en catégorie B
AIN	Lagnieu (001017)	1
AUDE	Chalabre (011016)	1
CHARENTE-MARITIME	Mirambeau (017031)	1
DOUBS	Pierrefontaine-les Varans (025017)	1
EURE et LOIR	Bonneval (028008)	1
GARD	Roquemaure (030023)	1
HAUTE-GARONNE	Saint-Beat-Cierp (031052)	1
HAUTE-LOIRE	Craponne-La-Chaise-Dieu (043009)	1
HAUTE-MARNE	St-Dizier Ets Hospitaliers et OPHLM (052028)	1
	Chevillon (052011)	1
	Bourmont (052004)	1
MEUSE	Vaucouleurs-Void Vacon (055028)	1
MORBIHAN	Le Palais (056031)	1
NIEVRE	Tannay (058029)	1
PUY DE DOME	Bourg-Lastic-Herment (063004)	1
	Cunlhat (063052)	1
PYRENNES ORIENTALES	Cerdagne (066020)	1
SAVOIE	Bourg-Saint-Maurice (073007)	1
HAUTE SAVOIE	Saint-Gervais-les-Bains (074023)	1
	Saint-Julien-en-Genavois (074025)	1
GUADELOUPE	Marie-Galante (101005)	1

4. Demande de détachement dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques :

Nous avons à nous prononcer sur 4 demandes de détachement pour le département de la Haute Savoie. Eu égard à l'état des effectifs dans ce département et en l'absence de demandes de mutation, nous avons voté pour le détachement de ces 4 collègues dans la Filière Gestion Publique.

5. Révision de notes 2011 Activité 2010

Compte tenu de la lourdeur de l'ordre du jour seuls 11 dossiers sur les 20 prévus sont passés devant la commission, les suivants étant reportés à la CAP des 13 et 14 février. Nous avons obtenu 4 augmentations de note à + 0,06 et une augmentation à + 0,01. Nous avons voté pour ces 5 relèvements et contre lorsque la demande de l'agent n'était pas satisfaite.

Les représentants F.O.-DGFIP en CAP Nationale

Sylvie SERRE – Philippe CINQ Philippe CANE – Sébastien DESCHAMPS
Jacques REGNIER – Marie-Françoise HENRY – Martine POISARD

- - - - -

Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP lors de la CAPN B du 26 et 27 janvier 2012

Madame la Présidente,

Stopper immédiatement les suppressions d'emplois

Le 2 février 2012, les agents des finances publiques seront en grève à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales dont **F.O.-DGFIP**.

Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public, sont insoutenables. Elles mettent en danger le Service Public et la République dans son ensemble.

Pour notre organisation, il faut impérativement accéder à nos légitimes revendications :

Renforcer toutes les missions de la DGFIP

Dans la période actuelle de crise économique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue de nos conditions de travail. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations

Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice. Alors que l'inflation est en chiffre réel à 2 %, que les charges des ménages augmentent, nous subissons une baisse de notre pouvoir d'achat.

IL est inconcevable que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement inférieur au SMIC.

À ce rythme, il faudra peu de temps avant que le premier échelon de la catégorie B ne passe en dessous du SMIC.

C'est dans ce contexte que nous allons examiner aujourd'hui 20 dossiers de recours de notation.

Le congrès de notre organisation syndicale en 2010 a été l'occasion de réaffirmer ses revendications en la matière :

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant, à terme, la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique le maintien d'une note chiffrée sans contingentement.

Nous allons également examiner la sélection des postes dans le cadre du mouvement spécifique.

Nous vous rappelons que **F.O.-DGFIP** a toujours soutenu ce mouvement pour la pérennisation du maillage territorial gage d'un service public de qualité.

Nous demandons le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global.

Le maximum de postes doit être retenu.

Enfin, concernant CHORUS, nous vous rappelons toutes les réserves émises par notre organisation Syndicale sur cet outil. Cela ressemble beaucoup au déploiement calamiteux d'HELIOS dans nos services.

En conclusion, pour la CGT Force Ouvrière les motifs de revendications ne manquent pas.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP